

N° 2024-046

**Nomenclature :**

1. Commande publique

1.4.1. Autres types de contrats

**OBJET: Contrat relatif à la maintenances des logiciels de gestion comptable, de gestion des biens, de gestion des emprunts et de gestion des ressources humaines**

Service Finances



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 017-211704341-20240320-DM2024\_046-CC

**COMMUNE DE SURGÈRES**

**DÉCISION - ANNÉE 2024**

Le Maire de Surgères,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir un contrat pour la maintenance des logiciels de gestion comptable, de gestion des biens, de gestion des emprunts et de gestion des ressources humaines,

**DÉCIDE**

- ARTICLE 1 :** De signer le contrat de maintenances avec la SAS JVS MAIRISTEM – 7 Espace Raymond Aron – CS 80547 – 51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE -PRÉ.
- ARTICLE 2 :** Que le montant total de la maintenance s'élève à 7 075,65 € HT par an et sera révisable à chaque échéance annuelle.
- ARTICLE 3 :** Que la durée du contrat est de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sera renouvelable chaque année tacitement sans pouvoir excéder cinq années.
- ARTICLE 4 :** De charger le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision.

Gestion courrier

original : AG

copies : Compta

Surgères, le 20 mars 2024,

CERTIFIE EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Catherine **DESPREZ**.

